

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5399

présenté par
Mme de Lavergne

ARTICLE 59 BIS

A la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , ainsi que la nécessité d'une diversité alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer la mention de la diversité alimentaire qui n'a pas de lien avec le reste du dispositif.

Par ailleurs, la notion de "diversité alimentaire" est sujette à interprétation et n'a pas de valeur juridique précise.